

COMMUNIQUE DE PRESSE
FONDS EUROPEENS

Dzaoudzi, lundi 12 octobre 2015

Plus d'un million d'euros attribués par le comité régional unique de programmation (CRUP) d'octobre 2015

L'État et le Conseil départemental de Mayotte se sont réunis mercredi 7 octobre 2015 pour tenir le 8^e comité régional unique de programmation (CRUP) des fonds européens pour la période 2014/2020. L'objectif était l'attribution d'aide du fonds social européen (FSE), du fonds européen agricole de développement rural (FEADER) ainsi que de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Ce sont plus d'un million d'euros de fonds européens qui ont été attribués au bénéfice des 7 projets examinés.

Le soutien de l'IEJ à de jeunes mahorais en situation de handicap

Pour l'IEJ, avec la programmation du projet de l'association des déficients sensoriels de Mayotte (ADSM) pour un montant de 244 000 euros, 72 jeunes en situation de handicap bénéficieront d'un accompagnement spécifique vers l'emploi. L'action de l'IEJ sur le territoire bénéficie à présent à 3234 jeunes mahorais.

Des projets innovants grâce au FEADER

Concernant le FEADER, 5 projets ont été programmés pour un montant total de 893 512 euros d'aides publiques dont 786 141 euros de FEADER. Cofinancées par l'office de développement économique agricole d'outre-mer (ODEADOM), les trois projets d'innovation et de transfert agricole portés par le CIRAD concernent le développement durable de filières de ruminants, la mise au point d'itinéraires techniques innovants en filières végétales ainsi que la gestion des biomasses, des nutriments et de la fertilité des sols. Pour les deux autres, il s'agit d'un projet de restauration écologique (ONF) et d'un projet de coopération visant à promouvoir les approches collectives pour le développement et la structuration de la filière bovine mahoraise (COOPADEM).

Le FSE en faveur de la réussite étudiante

Enfin, le projet du Conseil départemental bénéficiera de 44 700 euros pour une initiative visant la réussite des jeunes étudiants mahorais au sein de l'académie de Bordeaux.

Pour plus d'informations,

La liste des dossiers ainsi que les décisions du comité sont consultables sur le site de la Préfecture (Rubrique L'Europe / Mise en œuvre / Comité Régional Unique de Programmation).

https://www.mayotte.pref.gouv.fr_rubrique « Politiques Publiques – L'EUROPE »

Facebook : Préfet de Mayotte (organisme gouvernemental)

Twitter : /twitter.com/Prefet976

Préfecture de Mayotte – SGAR

BP 676

97600 Mamoudzou

Contacts presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél. : 0269 63 54 03

courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

